

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt-deux,
le 20 janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 11 janvier 2022

Présents :

MMES Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Sophie JACOB-GAUTHERET, Corinne AGIUS, Aurélie CAVALLERO

MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER

Excusés :

MMES Hélène ROUX-DIT-RICHE, Patricia CHAMBARD,

MM. Morgan MERLE, Frédéric REFOUVELET

A été élue secrétaire de séance : Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant aux membres du Conseil ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

[Approbation du compte-rendu de la séance précédente.](#)

Délibération sur la rétrocession de l'éclairage public du lotissement L'Etoile – Allée des Champs – à la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, la demande émanant de la Présidente du Lotissement Le Domaine de l'Etoile, en date du 23 octobre 2019 à savoir la rétrocession de l'éclairage public de l'ensemble du lotissement à la commune.

Les démarches nécessaires à la constitution du dossier technique de rétrocession ayant été effectuées par Mr BURIGNAT, Lotisseur du Domaine de l'Etoile, il convient maintenant de délibérer afin d'acter cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE que l'éclairage public du lotissement de l'Etoile-Allée des Champs soit rétrocédé à la commune, avec reprise du coffret de commande

Délibération sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle communale A395

Vu les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur ROCHET se déclare intéressé pour acquérir une parcelle appartenant à la commune.

La parcelle visée, située en zone N du PLU, est cadastrée section A 395 (810 m²). Elle est située lieudit LAVAL, entre le bois de la parcelle A 394 de Monsieur PONCET Gérard et la parcelle A 396 de Monsieur RICHONNIER Philippe.

La parcelle est constituée d'espaces boisés, enherbés ou à l'état de friches formant des délaissés qui ne sont pas accessibles au public et ne font l'objet d'aucun aménagement spécial.

Monsieur ROCHET est propriétaire du terrain situé sur la parcelle cadastrée A 1579 et achète le terrain de Monsieur PONCET. La parcelle communale se trouve dans la continuité.

Lors d'un entretien avec Monsieur le Maire en date du 12 janvier 2022, Monsieur ROCHET a émis le souhait d'acquérir la parcelle A 395 et Monsieur le Maire n'y a pas vu d'inconvénient.

Pour réaliser la transaction, il convient maintenant de décider de la désaffectation de la parcelle A395, ainsi que de la déclasser du domaine public.

Monsieur le Maire ajoute que cette vente pourra permettre à l'acquéreur d'agrandir son terrain et à la commune d'avoir des fonds pour le projet école-garderie.

Un avis domanial a été sollicité pour fixer le prix de la parcelle A 395. Leur avis n'étant que consultatif et non obligatoire sur les communes de moins de 2000 habitants, nous avons obtenu un refus du service. Le prix sera donc fixé par la commune.

Monsieur le Maire indique que l'estimation actuelle du prix selon l'état du marché local se situerait autour des 250 €.

Monsieur Christophe Subtil apporte une précision sur le fait qu'il n'y aura pas de changement de destination de la parcelle. Actuellement, elle est enregistrée en bois (registre des EBC – Espace Boisé Classé) et ça ne peut pas évoluer autrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de prononcer la désaffectation de la parcelle cadastrée section A 395 (810m²)
- de prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée section A 395 (810m²)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Madame Sophie JACOB-GAUTHERET informe le Conseil Municipal que le travail budgétaire a commencé avec notamment la comparaison des différents documents de gestions financière pour 2021 entre la commune et la Trésorerie. La préparation du budget 2022 interviendra dans un deuxième temps.

A noter que pour plus de lisibilité, le budget du projet Cantine-Garderie sera présenté à part du budget de la commune.

La date de présentation et vote du budget au Conseil Municipal n'est pas encore prévue.

Commission animation

La commission organise actuellement la Vogue qui se tiendra fin mai. Madame Sophie JACOB-GAUTHERET se veut rassurante sur la tenue de l'évènement suite aux nombreuses demandes déjà reçues des forains. Un feu d'artifice aura lieu pour l'occasion.

La commission animation se réunira avec la commission communication afin de planifier des marchés d'été avec l'association « Picorez dans l'Ain », une structure visant à promouvoir la gastronomie et les producteurs du département.

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

Monsieur Christophe JOLY s'interroge sur le nouveau guide du tri distribué par l'agglomération. Plusieurs élus ne l'ont pas reçu, tout comme certains habitants de Montracol.

Monsieur le Maire confirme aux membres du Conseil Municipal que l'information a bien été remontée à l'agglomération et qu'une seconde distribution sera programmée.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Monsieur Martial CHEVALIER indique au Conseil Municipal qu'en l'absence d'interdiction formelle des autorités compétentes, les rassemblements des conscrits sont pour l'instant maintenus.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

SIVOSS

Au soir du Conseil Municipal, Monsieur Christophe SUBTIL apprend aux membres présents que deux classes sont actuellement fermées (une à Vandeins et une à Montracol) suite à des contaminations COVID.

Il manque en moyenne 4 à 5 élèves dans chaque classe de façon quotidienne mais Monsieur Christophe SUBTIL tient à préciser que le personnel, bien que soumis à des difficultés sanitaires, est bien présent. Il y a quelques arrêts maladie mais dus à d'autres motifs que ceux du COVID. Monsieur Christophe SUBTIL fait remarquer qu'on pourrait envisager que le personnel communal de Montracol soit appelé en renfort en cas de besoin.

Monsieur Christophe SUBTIL informe le Conseil Municipal des impacts financiers à prévoir suite à cette crise du COVID cette année encore. En effet, avec le développement du télétravail, il y a moins d'inscrits en restauration scolaire et en garderie. A cela s'ajoutent les absences imprévisibles en cas de cas positif et de fermeture de classe alors que les repas sont déjà commandés. Un point sur le budget sera établi début février.

SIEA

Monsieur Christophe SUBTIL présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'éclairage reçu du SIEA. Il concerne le déplacement d'un point lumineux à La Capitale, le remplacement d'un luminaire à Chantoiseau, l'installation de trois nouveaux lampadaires route de Chaveyriat entre la mairie et la salle des fêtes et un nouveau point lumineux Route de Chaveyriat au niveau de l'entrée du lotissement « Les Clefs »

Le budget est réparti entre le SIEA et la commune. Il reste à la charge de la commune environ 4000€.

URBANISME

Monsieur Christophe SUBTIL présente le bilan 2021

- 26 DP (dont 5 piscines et 6 demandes de panneaux photovoltaïques pour information)

- 23 PC
- 20 CU

Monsieur Christophe SUBTIL insiste sur le rôle de la commission urbanisme et du contrôle de conformité. Il y a à la prochaine session 5 dossiers à contrôler.

Monsieur Christophe SUBTIL expose la nouvelle plaquette d'information mise en place par la DDT de l'Ain et explique le mode de calcul de la Taxe d'Aménagement. Il précise l'augmentation de 7% du montant par rapport à 2021.

Monsieur Christophe SUBTIL informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place de la SVE depuis le 1^{er} janvier 2022 et le portail déjà opérationnel du SIEA sur lequel Madame Gwenola URVOY a reçu une formation. Monsieur Christophe SUBTIL explique les avantages (comme la simplicité de dépôt) et les inconvénients (la charge matérielle et surtout les nombreuses impressions papier qui vont reposer sur le budget de la commune)

Monsieur Christophe SUBTIL invite les membres du Conseil Municipal à communiquer au sujet de la SVE, par le biais de Panneau Pocket, le site internet ou encore la Feuille Infos de la commune.

Intervention de Madame Annie CHARTREZ

Madame Annie CHARTREZ se réjouit du retour au sein du RAM (Relai Assistantes Maternelles) d'une animatrice : Madame Dany KAPLAN.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Commission Voirie – travaux

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des travaux envisagés après le retour de Monsieur Hervé RICOL. Certains travaux de voirie seront supportés en partie par les communes limitrophes.

- Rte de Chaveyriat 1235 € TTC
- Lot des Chênes (construction d'un îlot) 1467 € TTC
- Rte du Capot 12500 € TTC (dont 3500 € TTC supporté par Montcet)
- Rte de Suraz 14000 € TTC (dont 7000 € TTC pris en charge par Vandains)
- Rte de la Corbine 145000 € TTC (dont 3000 € pour Condessiat)
- Moulin Cuzin, reprise de malfaçon : 0 €

Le total des travaux 2022 est établi à 43700 € TTC mais Monsieur le Maire reste en attente des confirmations de participation des communes avoisinantes.

Monsieur CLAUS attire l'attention sur les bordures de la chaussée Rte de Buellas qui s'abîment rapidement. Monsieur le Maire indique que de nouveaux travaux sur cette voie ne sont pas à l'ordre du jour.

Conférence des Maires

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet Ambition Région mis en place en 2021 et qui donne lieu à un contrat Ambition II en 2022. Il s'agit d'une nouvelle mouture faisant suite à l'arrivée d'un nouvel exécutif.

Monsieur le Maire présente le programme budgétaire de l'agglomération :

170 Millions d'euros dont 57 Millions d'euros dédiés aux mobilités, déchets et service aux administrés.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il reste en attente d'un retour concernant la demande de subvention déposée pour le projet Cantine-Garderie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération s'est positionnée pour le rachat du Siège du Crédit Agricola (Boulevard Kennedy à Bourg en Bresse) et qu'un Conseil Communautaire doit avoir lieu prochainement.

Monsieur le Maire remercie la commission Communication et particulièrement Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE et Monsieur Laurent CLAUS sur le travail effectué pour la création du Bulletin Municipal, très apprécié des habitants de la commune.

Monsieur CLAUS rappelle que le concours de dessin prévoit que les participations soient déposées en Mairie. Un rappel peut d'ailleurs être fait via Panneau Pocket.

Le prochain conseil municipal initialement prévu le jeudi 24 février à 20h30 se tiendra le **mardi 1^{er} mars à 20h30**

La séance est levée à 21h55